



SNUipp



FSU

Bonjour,

Le SNUipp 28 (Syndicat National Unitaire des instituteurs, des professeurs des écoles et des PEGC) vous remet en cette fin d'année ce petit journal comportant des indications relatives au mouvement des personnels stagiaires ainsi que des informations pratiques pour la rentrée.



Par ailleurs, le SNUipp 28 effectue comme chaque année des permanences tous les jours à l'IUFM ou à son local à Champhol ou encore par téléphone durant toute la participation au mouvement des stagiaires pour guider ceux d'entre vous qui le souhaitent dans leurs vœux (lundi au vendredi de 8h30 à 17h30)(voir page...).

Notre travail s'articule comme vous avez pu le voir entre une information donnée relativement tôt, des informations sur les postes du fait de notre connaissance des écoles et établissements du département, un travail de vérification de vos vœux à l'aide de la fiche de contrôle que vous pourrez nous remettre, une diffusion des résultats dès la sortie du groupe de travail le 29 juin.

Pour ceux d'entre vous qui ne seraient pas affectés le 29 juin, le SNUipp reste joignable jusqu'au 8 juillet et reprend son activité le 22 août. N'hésitez pas à nous contacter.

Les délégués du personnel du SNUipp



SNUipp 28 3 rue Louis Blériot BP 81125 CHAMPHOL  
28304 MAINVILLIERS CEDEX  
02.37.21.15.32 [snu28@snuipp.fr](mailto:snu28@snuipp.fr)



# SNUipp 28

Le SNUipp (Syndicat National Unitaire  
des instituteurs, des professeurs des écoles et des PEGC)

Né en 1992, il fait partie avec 20 autres syndicats de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU, première fédération dans l'éducation, la recherche, la culture).

Il est né d'une volonté commune de créer les conditions de la réussite de tous les élèves d'autant que le lien est encore fait entre les inégalités scolaires et les inégalités sociales. Le SNUipp défend pour cette raison un service public d'éducation de qualité qui offre les mêmes chances à tous les enfants quelle que soit son origine.

L'unité syndicale est une préoccupation permanente qui favorise l'aboutissement de ses aspirations. Pour cela, il s'appuie notamment sur ses adhérents (55 000 en 2002/2003). L'information et la défense des personnels dans la transparence et l'équité sont également des missions du SNUipp, particulièrement grâce aux représentants du personnel élus dans chaque département..

A peine quatre ans après sa création, le SNUipp est devenu, en 1996, le premier syndicat des instituteurs et des professeurs des écoles, première place confirmée aux dernières élections professionnelles en décembre 2002 avec 43,94% des voix.

Avec 48,3% des voix, la FSU (SNUipp, SNES, SNESUP, SNEP, SNUEP, SNASUB...) est la première organisation dans l'Education Nationale mais aussi la première organisation syndicale dans la Fonction Publique d'État, devant l'UNSA, la CGT, FO, la CFDT.

## LE SNUipp 28 c'est qui?

C'est tout d'abord l'ensemble de ses adhérents. Suite aux élections professionnelles de décembre 2002 (taux de participation supérieur à 70%), le SNUipp-FSU 28 dispose de 6 sièges sur 7 à la CAPD. En fonction du nombre de syndiqués et des résultats obtenus aux élections professionnelles, cela détermine le temps de décharge du département. C'est du temps pour renseigner, défendre, construire, échanger, informer..... Du temps pour les collègues et les écoles.

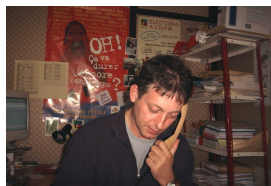
## Qui pourra me répondre ?

Les collègues enseignants qui se partagent entre temps en classe et temps au syndicat.

Philippe Jumeau



Patrick Théraud



Martine Le Dorze



Olivier Thomas



Céline Prier



Hugues Villemade



Des permanences tous les jours de 8h30 à 17h30.

## Se syndiquer

chacun peut avoir une raison particulière de se syndiquer, chacun peut aussi trouver une "bonne raison" pour ne pas le faire...

Pour nous, se syndiquer c'est se donner un outil de défense individuel et collectif, mais aussi un outil de propositions pour améliorer et transformer l'école, le métier. Informer, agir lorsque cela est nécessaire, intervenir au quotidien... sont des missions du syndicat. Son financement (et son efficacité - déplacements, publications, téléphone-repose uniquement sur ses adhérents : donc sur vous !



SNUipp 28 3 rue Louis Blériot BP 81125 CHAMPHOL  
28304 MAINVILLIERS CEDEX  
02.37.21.15.32 snu28@snuipp.fr



# Mouvement PE2



## ELEMENTS D'INFORMATION .

En Eure-et-Loir, les stagiaires bénéficient d'un mouvement spécifique. C'est une nomination à titre provisoire sans priorité l'année suivante POUR UN AN.

### **Pourquoi ce choix?**

#### Des stagiaires qui postulent entre eux...

Lors du second mouvement près de 140 titulaires sont encore à affecter. L'examen de ce second mouvement montre que les postes attribués dans cette seconde phase sont les postes pour lesquels le nombre de demandes est le plus grand. Si les sortants se retrouvaient « en concurrence » avec les titulaires dans le cadre de ce mouvement, ils feraient donc dans leur grande majorité les mêmes vœux que ces derniers mais seraient classés derrière avec le risque très grand de se voir nommés d'office sur un support non demandé.

Par ailleurs, suite aux différentes dispositions prises par certains collègues titulaires de manière tardive, certains postes sont proposés vers le 20 juin qui n'ont jamais été proposés jusque-là, cela peut permettre de proposer des postes sur des secteurs avec peu de possibilités de mutation.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp 28 considère qu'en l'état actuel des choses, cette participation entre stagiaires reste un avantage pour les PE2.

Etre élu des personnels, c'est aussi cela, analyser les éléments spécifiques à son département pour défendre un mouvement juste, cohérent et équitable pour l'ensemble de la profession.

### **Calendrier du mouvement en Eure-et-Loir (sous réserve de modification):**

- Vendredi 17 juin après-midi : le SNUipp28 communique une liste officielle des supports restés vacants suite à la nomination de l'ensemble des titulaires, sur place ou par mail aux collègues ne pouvant venir sur place.
- Lundi 20 juin : l'administration remet les fiches pour postuler ainsi que la liste des postes.
- Mardi 21 juin 15h30 : réunion d'information de l'inspection académique.
- Vendredi 24 juin à midi : date limite de dépôt des fiches à l'administration à l'IA à Chartres.
- Mercredi 29 juin 9h30 : groupe de travail affectation des PE2.
- 29 août : dernières affectations.

**Une permanence du SNUipp sur place ou au téléphone du 17 juin au 27 juin pour guider les stagiaires qui le souhaitent dans leurs vœux.**



SNUipp 28 3 rue Louis Blériot BP 81125 CHAMPHOL  
28304 MAINVILLIERS CEDEX  
02.37.21.15.32 snu28@snuipp.fr



### **Quels choix?**

15 vœux maximum hiérarchisés en fonction des préférences puis une feuille annexe où chaque stagiaire indique une préférence géographique ou pédagogique.

C'est une affectation à titre PROVISOIRE pour un an.

### **Et si tous mes vœux sont pris:**

Nomination d'office sur les vœux qui n'ont pas trouvé preneur ou nomination fin août.  
Pour plus de précision, contactez-nous.

### **Règles d'affectation:**

Pas de barème chiffré, le classement de l'ensemble des stagiaires se fait de la façon suivante:

- Certains stagiaires en prolongation
- nombre d'enfants (âge du stagiaire comme discriminant en cas d'égalité)
- puis date de naissance comme discriminant (du plus âgé au plus jeune)

### **Rôle des délégués du personnel:**

- fournir des infos le plus tôt possible pour avoir le temps de prendre des infos sur les écoles et de faire ses vœux avec le plus de renseignements possibles.
- vérifier l'équité de traitement et favoriser au maximum la nomination sur les vœux.
- Vérifier que le mouvement ne comporte pas de différence entre les éléments retenus et les souhaits du stagiaire à l'aide d'une fiche de contrôle syndical.
- Renseignement et aide individuelle du fait de notre connaissance des collègues et des écoles du département
- Représenter le stagiaire le mieux possible en cas d'affectation au-delà des vœux

**Pensez à nous redonner cette fiche de contrôle (voir page en couleur) sur place par mail ou par fax.**

**Elle nous permet de vérifier que vos vœux sont en conformité avec ce qui est pris en compte par l'administration et d'anticiper une éventuelle nomination d'office.**



SNUipp 28 3 rue Louis Blériot BP 81125 CHAMPHOL  
28304 MAINVILLIERS CEDEX  
02.37.21.15.32 snu28@snuipp.fr



# Premiers contacts

## Arrêté

Dès réception de l'arrêté de nomination, signer le procès verbal d'installation, puis le transmettre à l'IEN. Attention, son envoi conditionne le paiement du salaire !

Penser à bien conserver le double dans un "dossier personnel", cela peut être utile... (même ultérieurement !).

Pour tout problème (changement de situation pouvant avoir des conséquences sur l'affectation notamment), contacter les délégués du personnel du SNUipp.

## Avec l'école

### Le directeur ou la directrice et les collègues

Dès la CAPD qui traite du mouvement pour les affectations à titre provisoire à la fin du mois de juin, vous pouvez connaître votre école et prendre contact avec les futurs collègues.

Si vous connaissez votre affectation, un conseil des maîtres a souvent lieu en fin d'année pour organiser la rentrée suivante, demandez à y participer.

Vous pourrez ainsi commander vos fournitures à temps et mieux connaître l'école : effectifs, classes, horaires, contraintes (restaurant scolaire, permanences le soir, soutien scolaire, études dirigées ne peuvent être imposées à l'enseignant).

Attention certains postes amènent quelques contraintes (poste en ZEP, en SEGPA, en IME...)

Vous pourrez peut être connaître le niveau de votre classe à la rentrée. Concernant la répartition des classes, il n'y a pas de réglementation spécifique. L'accord de tous les maîtres est souhaitable. En cas de conflit, généralement, selon l'usage, le choix s'effectue suivant l'ancienneté dans l'école (il vaut mieux éviter que ce soit l'IEN qui tranche) ; le Ministère recommande de ne pas attribuer un CP ou un CM2 à un sortant de formation, ce qui n'est pas toujours possible.

Demander le règlement intérieur établi par le conseil d'école.

### Avec la municipalité en cas de nomination dans une classe unique ou un regroupement pédagogique

Le maire est votre interlocuteur pour les questions de cantine, de locaux et budget pédagogique...

Vous pourrez ainsi visiter les locaux, procéder à un premier inventaire et solliciter la possibilité d'être logé. Attention à la valeur locative. C'est le conseil municipal qui décide du montant du loyer. L'indemnité représentative de logement (IRL) versée aux municipalités par l'État, pour le logement des instituteurs peut être une référence. En cas de difficulté, ne prendre aucun engagement écrit et contacter le SNUipp.

## Hiérarchie

Toute demande en direction de l'Administration doit se faire par courrier en respectant la voie hiérarchique : une lettre doit toujours être adressée à M ou Mme l'Inspecteur d'Académie, sous couvert de l'IEN de la Circonscription, qui fera suivre.

Le Directeur de l'école n'est pas un supérieur hiérarchique. En cas de problème contacter le syndicat et conserver un double dans le dossier personnel.

## Rappel

Les professeurs des écoles n'ont plus droit au logement, mais il existe parfois des logements destinés aux instituteurs, restés vacants et qui peuvent être loués.



SNUipp 28 3 rue Louis Blériot BP 81125 CHAMPOL  
28304 MAINVILLIERS CEDEX  
02.37.21.15.32 snu28@snuipp.fr



# La rentrée

## Le jour de la rentrée

Les enseignants rentrent le jour de la pré-rentrée dans l'établissement où ils sont affectés ou à défaut au siège d'une circonscription en attendant l'affectation.

Pendant la pré-rentrée doit se tenir un Conseil des Maîtres qui réajuste la répartition des classes (si ce n'est déjà fait), l'organisation de l'école (services de surveillance, concertations, réunions avec les familles, etc...) et donne un avis sur tout problème lié à la vie de l'école.

## Le jour « J » dans l'école

Inscriptions : elles sont effectuées par le directeur, sous la responsabilité du maire.

Accueil des élèves: 10 mn avant les cours (suivant règlement type des écoles),

Appel des élèves : Le registre des présences devra être régulièrement tenu (essentiel en cas de problème ou pour la sécurité)

Donner à chaque enfant une fiche de renseignements à faire remplir par la famille. Renseignements habituels : nom, prénom, date de naissance de l'enfant, nom, prénom du père, de la mère, tuteur, adresse, profession des parents, adresse professionnelle, numéros téléphoniques, souhaits en cas d'accident,... Facultatif : renseignements particuliers, noms des personnes habilitées par la famille à venir chercher l'enfant,

donner aussi le règlement scolaire et ultérieurement le calendrier (samedis libérés),

Distribuer le matériel « assurance scolaire » : documents des associations de parents d'élèves et imprimés MAE. Solliciter les parents pour qu'ils fournissent les récépissés de l'assurance de l'enfant.

## Documents obligatoires

- Liste des élèves avec fiche de renseignements (à emporter en cas de sortie de l'école),
- Registre des présences (signaler les élèves dont l'assiduité est irrégulière, les absences sans motif légitime, ni excuse valable, à partir de quatre demi-journées dans le mois),
- Emploi du temps (affiché),
- Dossiers de suivi des élèves, d'évaluation,
- Règlement départemental ou intérieur, établi par le conseil d'école,
- Progressions par matières (à afficher).

☞ Sans oublier, bien sûr, cahier de coopérative, cahier journal, préparations journalières

## Dossier personnel

Conserver tous les documents ayant un rapport avec sa situation administrative

- . arrêté de nomination
- . courriers administratifs reçus
- . doubles des courriers adressés à l'IEN ou à l'IA
- . demandes de congés
- . bulletins de salaires
- . rapports d'inspection
- . arrêté de stagiarisation, titularisation, changement d'échelon...
- . NUMEN (Numéro d'identification de l'Education Nationale)

## Concertations

Elles permettent aux maîtres de se réunir pour mener des réflexions nécessaires à l'organisation pédagogique de l'école.

A cette fin, une heure hebdomadaire est libérée pour les élèves. De ce fait, ces 36 heures sont regroupées en douze demi-journées réparties sur le calendrier annuel. Elles sont utilisées pour les Conseils de cycle (18h), les Conseils d'école (6h). Le directeur informe l'IEN des dates et des lieux de ces réunions. La formation pédagogique de circonscription compte pour 12h. L'IEN, après concertation avec les équipes pédagogiques, fixe les dates et les lieux.



SNUipp 28 3 rue Louis Blériot BP 81125 CHAMPHOL  
28304 MAINVILLIERS CEDEX  
02.37.21.15.32 snu28@snuipp.fr



# Coin web

## Internet

### **www.snuipp.fr**

Toute l'actualité, tous les dossiers en ligne:

- Les débutants interrogent le métier
- Les enfants ont-ils changé ?
- Qui sont les enseignants ?
- l'état de l'école avant le grand débat
- Enseigner les sciences
- Nouveaux programmes
- L'école maternelle... et les tout petits
- Enseigner l'histoire
- Enseigner la géographie
- Les sciences
- Les mathématiques
- Les langues vivantes
- L'inné et l'acquis
- le redoublement
- L'EPS
- Racisme: toute une éducation
- Quel avenir pour les retraités ?
- La dyslexie
- La littérature à l'école élémentaire
- Enseigner à l'étranger
- Les parents à l'école
- Les ZEP
- Les classes de découverte
- L'architecture scolaire
- L'école rurale et territoires
- L'oral à l'école
- l'AIS en question...

### **Documentation pédagogique ou personnelle :**

#### **www.cartables.net**

Un des plus complets...

#### **sitinsttit.net**

Beaucoup de sites

#### **www.momes.net**

Documents, adresses de sites pour aider à préparer une séance, un exposé... utiles aux élèves comme aux enseignants.

#### **www.education.fr**

Portail qui recense tous les sites officiels, les ressources pédagogiques et documentaires...

#### **www.cndp.fr**

Tous les services du CNDP à la maison

#### **www.inrp.fr**

Tous les travaux de l'INRP, des pages spécialisées sur la main à la pâte ou les ZEP, moteur de recherche, bibliographie...

#### **www.freinet.org**

Comme son nom l'indique...

#### **www.gfen.asso.fr**

Groupe Français d'Education Nouvelle

#### **www.lecture.org**

Site de l'association française pour la lecture (AFL) - infos sur les recherches menées avec l'INRP.

#### **www.bips.cndp.fr**

Projet franco-qubécois de mise en réseaux d'images et d'accompagnement pédagogiques pour les exploiter.

#### **www.cite-sciences.fr**

Expos, actus, expériences, séquences audiovisuelles...très bien fait

#### **webencyclo.com/home.asp**

La première encyclopédie francophone en ligne et gratuite. Points sur l'actu... Pas mal du tout...

#### **www.inrp/lamap/**

Le site de la main à la pâte pour ceux qui ne connaissent pas...très bien fait

#### **www.education.gouv.fr**

Le site officiel du ministère. Un chemin d'accès à d'autres sites plus spécialisés : le BO en ligne; les nouvelles technologies...





SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE des INSTITUTEURS  
PROFESSEURS DES ECOLES et PEGC

SNUipp-FSU Section d'Eure et Loir

A nous retourner au plus  
tard le lundi midi 27 juin  
Groupe de travail :  
Mercredi 29 juin 9h30

3, rue L.Blériot  
BP 81125 Champhol  
28304 Mainvilliers Cedex

Tel : 02.37.21.15.32  
Fax : 02.37.21.39.89  
E-mail : [snu28@snuipp.fr](mailto:snu28@snuipp.fr)

**FICHE DE CONTRÔLE POUR L'AFFECTATION DES COLLÈGUES  
SORTANT DE L'IUFM**

**RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Nombre d'enfants : .....

Quotité du temps de travail: 100%    80%    70%    50%

Adresse personnelle : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E mail : ..... @ .....

Vacances (préciser les dates, adresses , téléphones au cas où nous aurions besoin de vous joindre).

.....  
.....

**VŒUX D'AFFECTATION**

1	6	11
2	7	12
3	8	13
4	9	14
5	10	15

**Si vous n'obtenez pas satisfaction**

**VŒUX GÉOGRAPHIQUES** (classer les zones selon l'ordre de préférence)

.....  
.....

**VŒUX PEDAGOGIQUES** (classer de 1 à 3 selon ordre de préférence)

Elémentaire.....                      Maternelle .....                      AIS.....    ou pas d' AIS

**CRITÈRE DÉTERMINANT** (à entourer)

Géographique

Pédagogique

**OBSERVATIONS EVENTUELLES**

Écrire au dos de la feuille tout ce que vous pensez utile, idées de vœux supplémentaires...  
(santé, lieu d'habitation, lieu de travail du conjoint, déplacement, véhicule ...)



# Adresses utiles

## Adresses administratives

l'Inspection académique  
15 place de la République  
28019 CHARTRES Cedex  
tél : 02 37 20 51 80 Fax : 02 37 36 74 93

Circonscriptions de CHARTRES  
56 rue du Grand faubourg  
28000 CHARTRES

CHARTRES I S. Sibel 02 37 20 50 54	CHARTRES II D Rymarski 02 37 20 50 59
--	---

CHARTRES III AIS J.M Petiot 02 37 20 50 66	CHARTRES IV J.C BAY 02 37 20 50 72
--	--

Circonscriptions de DREUX  
2 Place Mésirard  
28100 DREUX

DREUX I ..... 02 37 46 63 10	DREUX II B.Morée 02 37 46 11 88
------------------------------------	---------------------------------------

Circonscription de CHÂTEAUDUN  
2 rue de Loigny  
BP 119 28205 CHÂTEAUDUN

CHÂTEAUDUN  
.....  
02 37 45 07 65

Circonscription de NOGENT LE ROTROU  
7 rue des Acacias  
28400 NOGENT LE ROTROU

NOGENT LE ROTROU  
J.P Aubry  
(02 37 52 06 55)

## Autres adresses utiles

### Pédagogie

CDDP, centre départemental de documentation  
pédagogique  
1 rue du 14 juillet 28000 CHARTRES  
02 37 33 68 28

### Mouvements pédagogiques

GFEN, groupe français d'éducation nouvelle  
Rue Chavaudret 28600 LUISANT

AGIEM, association générale des institutrices  
d'école maternelle

Ecole maternelle d'Amilly  
Rue des Vauroux  
28300 AMILLY

### Associations complémentaires de l'école

JPA, jeunesse au plein air  
Avenue de Bretagne 28300 Mainvilliers

FOL, fédération des oeuvres laïques  
Avenue de Bretagne 28000 Mainvilliers

OCCE, office centrale de la coopération à  
l'école  
2 rue Florent d'Illiers 28000 Chartres  
02 37 33 08 00

PEP, pupille de l'école publique  
1 rue St Brice 28000 Chartres  
02 37 88 14 14

Francas  
41 rue des bas bourgs 28000 Chartres  
02 37 30 86 74

USEP  
Avenue de Bretagne 28300 Mainvilliers

### Assistance juridique Conseil

Autonome de Solidarité  
1 rue Chauveau Lagarde 28000 Chartres  
02 37 34 69 03



SNUipp 28 3 rue Louis Blériot BP 81125 CHAMPHOL  
28304 MAINVILLIERS CEDEX  
02.37.21.15.32 snu28@snuipp.fr



# Calendrier 05-06

Calendrier national	Calendrier 28 écoles 4 jours	Nombre de jours de récupération
Rentrée des enseignants Jeudi 1/09 Rentrée des élèves Vendredi 2/09	Rentrée des enseignants Jeudi 25/08 Rentrée des élèves Vendredi 26/08	4 jours
TOUSSAINT Samedi 22/10 au jeudi 3/11	TOUSSAINT Samedi 22/10 au jeudi 3/11	Pas de récupération
NOEL Samedi 17/12 au mardi 3/01	NOEL Mardi 20/12 au mardi 3/01	2 jours
HIVER Samedi 11/02 au lundi 27/02	HIVER Mardi 14/02 au lundi 27/02	2 jours
PRINTEMPS Samedi 15/04 au mardi 2/05	PRINTEMPS Samedi 15/04 au jeudi 27/04	2 jours
VACANCES D'ÉTÉ Mardi 4/07	VACANCES D'ÉTÉ Mardi 4/07	2 jours
MERCREDIS TRAVAILLÉS	Mercredi 9 novembre 2005 Mercredi 24 mai 2006	
TOTAL		12 jours

**CALENDRIER  
DES MERCREDIS ET SAMEDIS LIBÉRÉS  
Année scolaire 2005/2006.**

MERCREDI	SAMEDI
21/09	24/09
19/10	22/10
9/11	12/11
14/12	17/12
18/01	21/01
8/02	11/02
8/03	11/03
29/03	1/04
12/04	15/04
17/05	20/05
7/06	10/06
28/06	1/07



SNUipp 28 3 rue Louis Blériot BP 81125 CHAMPHOL  
28304 MAINVILLIERS CEDEX  
02.37.21.15.32 snu28@snuipp.fr

